

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de Mr PAINCO Alexandre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 juin 2008

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, MOREAU Gérard, VAN DER GRINTEN Marcus, GOLOUBENKO Philippe, GOOSKENS Jacqueline, COLMENERO Serge, MATEYA Marie-Christine

ABSENTS : HUI Odile (procuration à HUI Philippe) CAPTIER Antoine (procuration à PAINCO Alexandre)

M. le Maire a invité Messieurs Dominique MOULIN et Stéphane GOYHENEX de l'ONF pour présenter un projet de création d'une route forestière qui desservirait les F.C. de Granes, Rennes le Château et St Just et le Bézu.

Ils font valoir qu'on arrive à un stade où il faut intervenir sur ce massif de Serre Mijane et donc prévoir un accès pour les grumiers.

Sur le massif de Rennes le Ch. Le peuplement a 20 ans et sera exploitable dans 5 ans. S'agissant de résineux cet accès est important aussi pour les véhicules des pompiers.

Le projet est chiffré à 77 952 €

Après participation publique de l'U.E., de l'Etat et de la Région il reste 30% d'autofinancement par les 3 communes, soit 23 385,60 €H.T.,

L'autofinancement à la charge de Rennes le Château s'élève à 28,2 % de cette somme soit 6 600 €

Le subventionnement n'est pas automatique mais il s'agit là d'un projet prioritaire.

M. le Maire propose un prochain rendez-vous le 27 juin à 9 h à la mairie pour se rendre sur le terrain.

Les travaux commenceraient en 2009.

M. le Maire a invité M. MORENO de la société OPALE à propos de l'assainissement. M. MORENO rappelle qu'un projet traité avec l'ancienne municipalité était quasi abouti à propos de l'assainissement collectif. Il faisait suite à des mesures faites sur le réseau et la station d'épuration. Il était apparu que la station ne fonctionnait pas correctement. La cuve fonctionne pour la décantation mais le 2^{ème} étage ne fonctionne plus : Il faut une station d'épuration complète.

Par ailleurs les variations de population dues aux flux touristiques obligent à prévoir une capacité conforme. M. MORENO fait remarquer qu'il n'est pas bon qu'une station ne fonctionne à pleine capacité qu'une partie de l'année.

Une idée proposée : Voir si on peut garder la fosse qui est en place puis adapter un filtre roseaux. Il existe aussi des procédés qui permettent d'avoir un dépassement de capacité sur 2 mois.

M. MORENO nous signale qu'il y a sur le réseau des entrées d'eau claire parasites et nous conseille de faire revenir la SATESE (Assistance Technique Stations Epuration) pour avoir des avis techniques. Parce qu'il sait l'historique de cette affaire M. MORENO souhaiterait être présent lors de cette rencontre.

DELIBERATIONS

Objet : Plaques de rue.

M. le Maire rappelle que nous avons toujours les anciennes plaques émaillées et que les plaques en bois qui les avaient remplacées se déforment et se fendent.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre l'avis des habitants pour arrêter son choix par l'intermédiaire du prochain « Infos de Rennes le Château »

Objet : Passage de l'épareuse.

M. le Maire indique qu'un devis de 602 € a été établi par FRAISSE pour les 8,4 km de route. Il expose aux membres du conseil qu'il préfère un devis au km au devis à l'heure.

M. le Maire propose qu'on rajoute 2 km pour le chemin du Carla et 2 km pour le chemin du Bac. Il faut donc ajouter 290 €

VOTE : OUI à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire signale qu'au domicile de M. GRATTIERI une bouche à clé doit être refaite. Il reste aussi du plomb sur cette canalisation.

La Lyonnaise de eaux demande 1313 € pour effectuer ces travaux.

Par ailleurs, dans cette même rue du Marronnier il faut reprendre un travail défectueux effectué par un plombier : Le devis s'élève à 780 €

M. le Maire propose de prélever ces sommes sur le budget de l'eau.

Les membres du Conseil sont unanimement favorables à cette proposition.

M. le Maire nous fait part de l'envoi par M. Nicolas GUILBOT restaurateur à M. Henri FATIN lui demandant de débroussailler la partie de son parc jouxtant le claustrat de la terrasse de son restaurant. Il estime que la suite donnée par M. FATIN à une première demande n'a pas été satisfaisante et il voit là un risque d'incendie.

M. le Maire dit qu'il va rechercher la réglementation en vigueur sur ce genre de problèmes, demander conseil aux pompiers et voir avec M. FATIN.

La séance est close à 20 h. 06